

AFFAIRE N° 25. - Ratification de l'avenant n° 1 pour la construction de l'Aile Ouest du Grand Marché.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'avenant n° 1 pour la construction de l'Aile Ouest du Grand Marché. Cet avenant s'élève à 2 899 881 Frs CFA. Il a été approuvé par M. le Préfet le 28 Juin 1967 et les crédits ont été prévus au budget supplémentaire de 1967 - Chapitre 906 - Article 2312.02.

Je mets la question aux voix.

M. PARIS. - De toutes façons nous serons obligés de lancer un appel d'offres.

M. DIJOUX. - Dans le cas où cette salle deviendrait un restaurant, l'adjudicataire ne pourrait-il pas prendre à sa charge les frais de transformation ?

LE MAIRE. - Je ne pense pas que ce soit possible, nous serons obligés de faire les travaux nous-mêmes.

M. LE DOCTEUR VINSON. - Je pense que cette salle de l'aile ouest du Grand Marché nous sera beaucoup plus utile comme salle de Fêtes que comme restaurant.

LE MAIRE. - M. M A C E vous fera des propositions à son retour.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé

S^d Denis, le 26 Dec 1967

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: J. Cluchard